

Zoom

sur la
Corrèze

SOMMAIRE

Edito	P 1
Actualités	P 2
Actualités ...suite	P 3
Le Dossier	P 4
Vie Associative	P 5
Vie Associative ...suite	P 6
Le Conseil Départemental	P 7
Accessibilité	P 8
En direct du SAVS	P 9
Le coin des lecteurs	P 9
Informations	P 10

EDITO

Handicap, maladie invalidante : l'urgence d'un revenu d'existence !

Les 9 élus du conseil départemental de l'APF en Corrèze donnent de leur temps quotidiennement, parfois dans des conditions difficiles, avec une seule ambition: Permettre aux personnes en situation de handicap moteur et à leurs familles de vivre dignement. C'est pourquoi en tant que représentant de ce conseil, je tiens à saluer l'engagement de chacun.

Souhaitons que 2008 soit une année qui connaisse des avancées concrètes et durables. A l'approche des élections municipales et cantonales, rappelons aux candidats l'obligation de la prise en compte du handicap dans tous les domaines de la vie sociale (accessibilité, logement, transport, scolarisation...) comme le prévoit la loi de février 2005.

La question des ressources des personnes en situation de handicap a été largement oubliée dans cette loi. Le Conseil d'Administration de l'APF avec l'approbation de 90 conseils départementaux a mis sur pied un grand mouvement inter associatif constitué d'une cinquantaine d'associations du champ du handicap et de la santé.

« NI PAUVRE-NI SOUMIS » est le nom donné à ce mouvement apolitique et citoyen.



La création d'un revenu d'existence décent est la revendication majeure de nos adhérents. Actuellement, l'Allocation Adulte Handicapée (A.A.H.), les pensions d'invalidité, le minimum vieillesse se situent en dessous du seuil de pauvreté.

Pour les personnes en situation de handicap, le niveau de chômage est plus de deux fois supérieur à la moyenne et leur ancienneté au chômage est quatre fois supérieure. Et, de nombreuses personnes ne peuvent tout simplement pas travailler en raison de la gravité de leur handicap ou de troubles invalidants de santé.

Vivant avec des revenus sous le seuil de pauvreté, leur précarisation est préoccupante et s'accroît.

Et, comme pour de nombreux Français, elles subissent également de plein fouet l'augmentation du coût de la vie et la mise en place de franchises médicales, autant de pressions sur un budget familial souvent déjà bien faible.

Extrait de l'interview de Nicolas Sarkozy – Le Parisien 23 mars 2007 :

"Les personnes handicapées doivent pouvoir vivre décemment, ce qui est actuellement impossible avec une allocation adulte handicapé (AAH) de 621 euros. Il n'est pas acceptable que le montant de l'AAH n'atteigne même pas le seuil de pauvreté de 788 euros. Plus de 700 000 personnes sont concernées. Afin de remédier à cette situation, je propose de revaloriser l'AAH de 25%."

Le Président de la République doit tenir ses promesses et, au-delà, engager une réforme prioritaire sur les revenus des personnes en situation de handicap ou atteintes d'une maladie invalidante.

Pour porter haut et fort la demande d'un revenu d'existence décent, plus de 20 000 personnes venues de toute la France sont attendues pour une marche citoyenne vers l'Élysée le samedi 29 mars 2008.

En Corrèze, un mouvement inter associatif est lancé, des actions locales seront organisées pour mobiliser l'opinion publique et un transport adapté sera prévu pour rejoindre Paris. Pour plus d'informations, contactez la délégation.

Soyez nombreux à rejoindre le mouvement

« NI PAUVRE – NI SOUMIS »

Le représentant du conseil départemental,
Noël VEZINE.



DELEGATION DE LA
CORREZE

Impasse du

Tour de Loyre

19360 MALEMORT

Tel : 05 55 24 43 55

Fax : 05 55 17 18 47

Email : dd.19@apf.asso.fr

ACCUEIL

Du lundi au jeudi de 8h à 12h
et de 14h à 18h

Le vendredi de 8h à 12h
et de 14h à 17h

Année 2008 : n'oubliez pas les guides pratiques !

1. Le Guide des droits et devoirs des consommateurs en aides techniques

Afin d'accompagner les personnes en situation de handicap et leur famille dans leur achat d'aides techniques, l'APF, en partenariat avec l'UFC Que Choisir, publie le "Guide des droits et devoirs des consommateurs en aides techniques". Pour connaître ses droits et ses devoirs en tant que consommateur, le guide présente les règles juridiques, des conseils sous forme de questions-réponses et des adresses utiles.

GUIDE DES DROITS ET DEVOIRS
des consommateurs
en aides techniques



Le "Guide des droits et devoirs des consommateurs en aides techniques" a pour objet d'aider les personnes en situation de handicap moteur (ou leur famille) à mieux connaître leurs droits en tant que consommateurs, pour prévenir les litiges lors de l'achat d'aides techniques et faciliter leur résolution.

Ce guide ne prétend pas à l'exhaustivité. Les exemples cités concernent les aides techniques mais ils sont valables pour n'importe quel produit. Ainsi le fauteuil roulant, l'aménagement du voiture, les équipements spécifiques de la maison sont soumis aux règles du Code de la Consommation, exactement au même titre que les produits de la vie courante.

Définition : "Est une aide technique tout produit (y compris tout dispositif, équipement, instrument, technologie et logiciel) fabriqué spécialement ou existant sur le marché, destiné à prévenir, à compenser, à contrôler, à soulager ou à neutraliser les déficiences, les limitations d'activité et les restrictions de la participation".

Pour se le procurer :

Disponible gratuitement auprès de votre délégation ou en contactant Delphine Sirieux au 05.55.24.43.55 - Courriel : dd.19@apf.asso.fr

2. Para/Tétras : le guide pratique



Vivre un accident grave puis l'annonce d'un handicap : dur réveil ! Votre vie bascule ainsi que celle de vos proches. Quoi de plus normal que de chercher des réponses à vos questions ?

176 pages à explorer aussi pour vous reconstruire, connaître tous les possibles : pratiquer un sport, partir en vacances sans mauvaises surprises, reprendre des études ou une activité professionnelle, retrouver votre intimité... avec l'autre.

En somme, une foule d'informations pratiques : des références de sites Internet, de livres, des adresses, le tout illustré de témoignages...

Véritable passerelle entre vous, vos proches et les professionnels qui vous entourent, un guide à garder à portée de main !

Vous pouvez l'acheter en ligne dès maintenant sur ce site www.apf.asso.fr, ou par courrier en joignant un chèque de 24 euros (20€ pour le livre et 4€ de participation aux frais d'envoi) à l'ordre de l'APF adressé à APF – Direction de la communication – 17, Bd Auguste Blanqui – 75013 Paris



3. Le guide vacances 2008 de Faire Face, déjà sorti!

A nouvelle année, nouvelle formule ! Pour sa 7e édition, le "Guide vacances" de l'APF fait peau neuve.

Une ambition : multiplier les infos pratiques pour permettre aux personnes en situation de handicap de préparer au mieux leurs vacances et de partir zen !

A l'heure où de plus en plus de comités départementaux du tourisme et de villes éditent leur propre guide de lieux accessibles, Faire Face a décidé de faire jouer la complémentarité, grâce à l'expertise de l'APF, en proposant des conseils pratiques : où trouver des aides humaines pour partir ? Comment trouver des aides pour financer les vacances ? Quelles précautions prendre et que savoir sur les transports individuels ou en commun ? Où trouver les aides techniques ou que faire pour emporter les siennes ? Que savoir sur la santé, les assurances, les litiges... Voilà pour la première partie.

En seconde partie : des adresses utiles, une bibliographie des guides existants, des infos sur les agences de voyage qui organisent des séjours "adaptés" aux attentes des

personnes en situation de handicap, mais aussi des destinations "coups de coeur" de lecteurs et du service APF Evasion. Sans oublier, le rendez-vous unique et incontournable : les cartes régionales des plages accessibles !



Le Guide Vacances 2008 est disponible au prix de 5,50 euros (frais de port compris). Pour toute commande, envoyez un chèque de ce montant à : Association des Paralysés de France - Direction de la Communication - 17 bd Auguste Blanqui - 75013 Paris

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Carline Marty au 05.55.24.43.55 ou par Courriel à l'adresse dd.19@apf.asso.fr



Enfin un bonne nouvelle : Pas de redevance TV !



Paieront ? Paieront pas ? Non, les 28 000 personnes handicapées qui étaient exonérées du paiement de la redevance audiovisuelle -116 € ne la paieront pas non plus en 2008, si leur situation financière n'a pas évolué.

Pour les 750 000 autres foyers concernés, revenons sur les épisodes précédents !

Une réforme votée en 2004 adossait la redevance audiovisuelle à la taxe d'habitation : elle exonérait de redevance pendant une période de transition de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin 2007, les personnes âgées de plus de 65 ans non imposables et les titulaires de l'allocation handicapés.

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2008, début novembre 2007, l'Assemblée Nationale adopte un amendement qui maintient l'exonération de redevance pour les personnes en situation de handicap mais exclut les personnes âgées de plus de 65 ans non imposables.

Par la suite, au début du mois de décembre dernier, les députés, qui poursuivent l'examen du "collectif budgétaire" pour 2007, adoptent une mesure qui exonère de 50% la redevance TV en 2008 pour environ 750.000 personnes âgées de plus de 65 ans non imposables, fixant à 58 euros la taxe qui leur sera réclamée pour l'année 2008. Devant le tollé général suscité par cette mesure, Nicolas Sarkozy demande alors au gouvernement de proposer au Parlement de maintenir en 2008 (et pour cette seule année) l'exonération de la redevance audiovisuelle pour tous les Français âgés de plus de 65 ans et disposant d'un revenu modeste. Et c'est dans le cadre de l'examen du projet de loi sur le pouvoir d'achat, que l'amendement gouvernemental maintenant l'exonération totale de redevance TV pour les personnes âgées de plus de 65 ans non imposables a été définitivement ratifié. C'est toujours cela de gagner !



Nouveau rendez-vous électronique : la lettre de l'actualité juridique de l'APF



DS

Lettre électronique mensuelle, la lettre d'actualité du service juridique droit des personnes et des familles de l'APF offre un résumé de l'actualité juridique touchant différents domaines du droit des personnes en situation de handicap. Pour en savoir plus sur vos droits et démarches, pensez à naviguer sur le site de l'APF www.apf.asso.fr: dans la rubrique Vivre au quotidien, cliquer sur l'onglet droits et démarches, puis dans la fenêtre qui s'ouvre, sous « Rubrique » cliquez sur l'onglet Vos droits puis la lettre de l'actualité juridique pour télécharger le document.

Extrait de la Lettre Juridique du 16 janvier 2008, rubrique « Assurance maladie » sur les Franchises médicales :

«... Instituées par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2008, les franchises médicales sont entrées en vigueur le 1er janvier 2008.

Le montant des franchises est fixé à :

- 0,50€ par unité de conditionnement de médicament (boîtes, flacons, ...) ou par médicament prescrit lorsqu'il est délivré par un établissement de santé disposant d'une pharmacie à usage intérieur ;



- 0,50€ par acte paramédical réalisé soit en ville, soit dans un établissement ou un centre de santé, par un infirmier, un masseur kinésithérapeute, un orthophoniste, un orthoptiste ou un pédicure podologue ;

- 2€ par transport sanitaire (en taxi, véhicule sanitaire léger ou ambulance).[...]

Interrogée à la radio, le 31 décembre 2007, la ministre de la santé a précisé que cet écrêtement concernerait « les médicaments peu chers » comme l'homéopathie.

Le montant maximum supporté au titre des franchises est fixé à 50€ par année civile.

En outre, un plafond journalier a été mis en place sauf pour les médicaments. Il ne pourra être déduit plus de 2€ par jour de franchise sur les actes paramédicaux et pas plus de 4€ par jour pour les transports sanitaires.

Seules trois catégories d'assurés sociaux sont exonérés des franchises médicales : les ayant droits mineur, les bénéficiaires de la CMU complémentaire et les femmes enceintes à partir du 1er jour du 6ème mois de grossesse et jusqu'à 12 jours après l'accouchement. Par ailleurs, sont exclus du champ des franchises les médicaments délivrés et les actes pratiqués lors d'une hospitalisation ainsi que les transports d'urgence.

En cas de tiers payant, la franchise est déduite des premières prestations ultérieures versées par les caisses d'assurance maladie.



Les organismes de protection sociale complémentaire sont dissuadés de prendre en charge les franchises médicales car cela leur ferait perdre les avantages sociaux et fiscaux liés aux « contrats responsables »... »

Source : Loi n°2007-1786, 19 décembre 2007 : JO, 21 décembre 2007, Cons. Const., déc., 13 décembre 2007, n°2007-558 DC : JO, 21 décembre 2007,

Décret n°2007-1937, 26 décembre 2007 : JO 30 décembre 2007, Communiqué de presse CNAM, 27 décembre 2007.

Remarque : une franchise peut être prélevée si le reste à charge pour une boîte de médicaments est inférieur à 50 centimes d'euros, et cela quelque soit le coût du médicament remboursé. Dans certains cas le montant de la franchise pourra par conséquent être inférieur à 50 centimes d'euros. Par exemple pour un médicament dont le reste à charge pour l'assuré est de 30 centimes d'euros, la franchise se montera seulement à 30 centimes d'euros

« Place aux jeunes avec l'APF »

LE DOSSIER



Un Espace Jeunes

L'APF est un lieu où les jeunes ont toute leur place et sont acteurs : jeunes handicapés et jeunes valides travaillent ensemble pour faire changer les mentalités et les regards sur le handicap. Dans tous les départements, les jeunes peuvent se rencontrer au sein des délégations pour organiser des sorties en groupes, développer des activités de loisirs à l'extérieur, et mener des actions revendicatives.

Cet "Espace jeunes" est animé par la Commission Nationale des Jeunes (CNJ) de l'APF avec le concours du Ministère de la jeunesse, de l'éducation et de la recherche. La Commission Nationale des Jeunes (constituée de 12 membres de 18 à 30 ans, élus par les jeunes adhérents de l'association) est le porte parole des adolescents et de jeunes adultes en étant à leur écoute,

en soutenant l'expression et les projets des jeunes dans l'association, en participant à des réflexions sur différents thèmes comme l'éducation, l'emploi, la culture, les loisirs. La Commission Nationale des Jeunes entretient des liens avec l'ensemble des acteurs de l'association et rencontre régulièrement le conseil d'administration de l'APF.

Pour contacter la CNJ : Commission Nationale des Jeunes - Association des Paralysés de France 17 bd Auguste Blanqui 75013 PARIS cnj@apf.asso.fr

Le Web des jeunes

Voici une liste de liens vers des sites qui t'aideront à trouver des informations spécifiques aux jeunes.

1. Pour t'informer sur les questions concernant tous les jeunes

- le site du ministère de la jeunesse, de l'éducation et de la recherche www.education.gouv.fr/jeunesse/ qui développe de nombreux outils d'information pour les jeunes,
- le site du Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) www.cidj.asso.fr

Le CIDJ est une association qui accueille et informe gratuitement les jeunes sur tous les sujets qui les intéressent. Il anime le réseau information jeunesse qui comprend 1600 structures sur toute la France.

- Alex, le site des droits des jeunes, www.droitsdesjeunes.gouv.fr. Plus de 1500 fiches téléchargeables, claires et concrètes, répondent aux questions pratiques que se posent tous les jeunes.

2. Financer tes projets

- Envie d'agir www.enviedagir.fr : un site sur l'engagement et la citoyenneté des jeunes : des idées pour tes projets.

- Défi Jeunes www.defijeunes.fr : un organisme public pour financer et accompagner les projets des jeunes de 15 à 28 ans

3. T'engager avec d'autres jeunes

- www.conseilsdelajeunesse.org: les conseils de la jeunesse sont des lieux de libre expression et de propositions des jeunes, aux différents niveaux de décision politique (départemental et national).

Ils traitent de toutes les questions concernant l'amélioration du quotidien de la jeunesse (statut social, citoyenneté, emploi, formation et orientation, accès à la culture et aux loisirs, santé, parité et égalité, développement des lieux de proximité, vie quotidienne, politique locale de la jeunesse, insertion sociale et professionnelle, sécurité, discriminations).



- Junior Association pour faciliter les initiatives des jeunes mineurs en leur donnant accès aux outils de la vie associative : www.juniorassociation.org.

4. "Vivre" l'Europe

- Trotty www.trotty.com, le site pour découvrir tous les pays d'Europe et bien plus.



- www.injep.fr/prog/, pour retrouver le Programme de l'Union Européenne favorisant les échanges entre jeunes.

- Le forum européen des personnes handicapées www.edf-feph.org/fr/welcome.htm. Ce forum rassemble les associations des personnes handicapées et leurs familles auprès des instances européennes. En 2001, un comité jeunes s'est créé au sein de ce forum. Un membre de la commission nationale des jeunes de l'APF participe à ce comité « jeunes ».

5. Sites "handipratiques" pour les jeunes

- Pratiques sportives : la Fédération Française Handisports te propose de t'inscrire dans ses nombreux clubs répartis sur toute la France : www.handisport.org
- Pour les jeunes : la Fédération Française Handisports a créé un département jeunes www.handisport.org/jeunes/
- Pour les étudiants : Tu trouveras sur les pages "handiU" du ministère de l'Education les différentes informations concernant l'accueil des étudiants handicapés à l'Université : www.education.gouv.fr/sup/etudiant/handic.htm/jeunes/

6. Les sites coup de coeur des jeunes

Ce sont des sites proposés par les jeunes. Toi aussi, tu veux nous faire partager un site "coup de coeur des jeunes", envoi nous le lien à contact : cnj@apf.asso.fr

Si tu veux en savoir plus sur la CNJ, ou si tu as encore d'autres questions, n'hésites pas à contacter Damien Mérilhou : c'est « un jeune conseiller départemental très dynamique » qui se fera un plaisir de te répondre.



Sorties Cinématographiques

Le groupe « sortie » a fini l'année 2007 et a commencé l'année 2008, avec le 7^{ème} Art en se rendant les vendredi 7 décembre 2007 et 18 janvier 2008 dans les salles obscures du cinéma MEGA CGR à Brive.

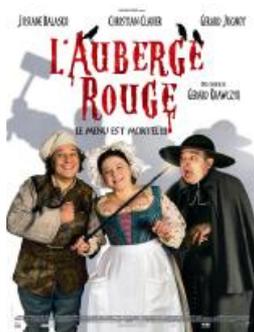
En première séance, adhérents et bénévoles ont assisté à la projection « L'Auberge Rouge » film de Gérard Krawczyk, avec dans les rôles principaux Christian Clavier, Josiane Balasko et Gérard Jugnot. Il s'agit là d'une nouvelle version du drame "L'Auberge Rouge" réalisé par Claude Autant-Lara, en 1951 et interprété à l'époque par Fernandel et Françoise Rosay. L'Auberge rouge racontait comment, dans l'Ardèche du XIX^{ème} siècle, les propriétaires d'une auberge allaient jusqu'à tuer les clients venus s'y reposer pour les voler. Ce film s'inspira d'un fait réel qui défraya la chronique au début des années 1830. Alors qu'un corps avait été découvert le 26 octobre 1831 au bas d'une falaise en Ardèche, le témoignage d'un vagabond faisait arrêter un couple d'anciens aubergistes, les Martin, et leur domestique, Jean Rochette. Accusés sans preuve de 53 assassinats, ils furent décapités le 2 octobre 1833 devant leur auberge de Peyrebeille où s'était amassée une foule de 30 000 personnes.

Il s'agit là d'une comédie familiale qui n'a aucune autre prétention que de divertir avec des situations burlesques, un humour vachard. Pour les inconditionnels de l'équipe du Splendid, ils ne seront pas déçus, pour les autres, ils préféreront un vieux classique noir et blanc, autrement plus digeste et audacieux en dépit de ses cinquante-six ans d'âge.

Synopsis

À la fin du 19^{ème} siècle, l'auberge du croûteux se dresse au milieu des Pyrénées. Elle est tenue par Martin et Rose, ils font régulièrement assassiner par Violet - leur fils adoptif sourd muet - les voyageurs pour les détrousser. Par un soir d'orage, une diligence trouve refuge dans l'auberge. Parmi les voyageurs, le bon père Carnus a sous sa responsabilité un adolescent.

Martin apprend qu'une nouvelle route va détourner les voyageurs. Redoutant d'être ruiné, il décide de supprimer tous les voyageurs...



En deuxième séance, et avant en première, « **Enfin veuve** » un film réalisé et écrit par Isabelle Mergault, avec Michèle Laroque, Jacques Gamblin, Claire Nadeau, Eva Darlan. Il s'agit de là de la deuxième réalisation pour Isabelle Mergault après le succès inattendu du sympathique « Je vous trouve très beau », film de 2006 avec Michel Blanc. « **Enfin veuve** » est une comédie aux accents de théâtre de boulevard avec une héroïne un tantinet zinzin et des seconds rôles hilarants. Un ensemble agréable et festif à visionner.

DS



Synopsis

Anne-Marie vient de perdre son mari dans un accident de voiture. Elle est enfin libre d'aimer celui qu'elle voit en cachette depuis deux ans. Mais elle n'a pas prévu que sa famille, pétrie de bons sentiments, a décidé de rester à ses côtés pour la soutenir dans son chagrin.

Anne-Marie se retrouve alors encore plus prisonnière que lorsqu'elle était mariée...

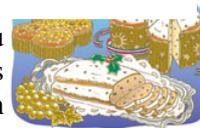
La Magie de Noël à Saint Germain les Vergnes



C'est le vendredi 14 décembre dernier qu'a eu lieu le repas de Noël de la délégation APF Corrèze, dans la salle Culture - Loisirs

prêtée gracieusement par la commune de Saint Germain les Vergnes et entièrement décorée pour l'occasion. Ils étaient 73 adhérents et bénévoles à être venus partager ce repas convivial et festif et ces petits moments privilégiés de bonheur simple et vrai.

Malgré l'absence du Père Noël, retenu par d'autres obligations, ses lutins avaient préparé un repas de réveillon digne des plus grands chefs étoilés :



traditionnel apéritif pour bien commencer la soirée, potage, assiette de foie gras et sa garniture, civet de canard aux cèpes, gâteaux de pommes de terre et tourteaux, fromages, bûches glacées, café.

Le tout accompagné de fous rires, de cotillons, et de chants de Noël ! Sylvain Bauvais s'est transformé en lutin projectionniste pour une séance souvenirs et émotions avec la projection sur grand écran de l'ensemble des photos prises au cours des différentes activités de l'année 2007. Et les lutins Jackie et Jean Paul du groupe « Orages Amères » ont eu la gentillesse d'être parmi nous pour animer cette chaleureuse soirée ! Un grand merci à eux !

Puis, tout ce beau monde est rentré chez soi, des étoiles plein les yeux, en attendant avec impatience le 25 décembre et partager d'autres moments aussi fantastiques avec leurs proches !



DS



Ce soir-là, il y avait une super ambiance de fête !

Sortie à Pompadour

Ou quand Les adhérents et bénévoles de la délégation sont reçus comme des rois !

Le 15 novembre 2007, la délégation de la Corrèze a été invitée par l'Association les Trois Tours de Pompadour à venir découvrir les beautés du site de Pompadour : le Haras National, un splendide Château fortifié, offert à la célèbre favorite de Louis XV avec le titre de Marquise, et ses terrasses qui permettent de jouir d'une vue magnifique sur l'hippodrome. Accueillis en fin de matinée par Madame Dumain, présidente de l'Association des Trois Tours, les adhérents et les bénévoles de l'APF ont piqué niqué dans une salle mise à leur disposition et ont dégusté en fin de repas les fameuses pommes du Limousin, croquantes, juteuses, et bénéficiant d'une AOC fruitière.

C'est ce moment festif et convivial qu'avait choisi Marie Louise Dumain pour remettre à la délégation APF Corrèze un chèque de 500 € au nom de son association, somme prélevée sur les bénéfices réalisés lors des journées du patrimoine. Madame Dumain a rappelé que l'une des vocations majeures de son association était de permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à toutes les structures du site de Pompadour, récemment titulaire du label Tourisme et Handicap.

Malgré un froid « sibérien » pour certains, l'après midi s'est poursuivie par la visite guidée des écuries du Puy Marmont, construites au début du XIXème siècle, et qui accueillent actuellement des étalons Anglo-arabes, Pur sang, Arabes, Selle Français, pour les chevaux dits "de sang" et des Comtois, Bretons, Ardennais, Auxois, Percherons pour les chevaux dits "de trait". Les écuries disposent d'une forge, l'occasion pour certains de découvrir ou redécouvrir l'univers fascinant du maréchal ferrant.

Un grand merci à Madame Dumain pour son chaleureux accueil, qui a su si bien réchauffer les cœurs de tous, et la générosité dont elle fait preuve à l'égard des personnes en situation de handicap.



Le Maréchal Ferrand



Plus d'obstacle entre la personne en fauteuil et le cheval !

DS

Visite guidée de la cité médiévale de Sarlat

Le 1^{er} octobre 2007, les adhérents et les bénévoles de la délégation de la Dordogne (et oui toujours eux !) ont invité nos « globe-trotters » corréziens à découvrir la cité médiévale de Sarlat.

Première étape de cette journée : se retrouver dans un restaurant sympathique et apprécier tous ensemble un bon petit repas dans une ambiance chaleureuse et bon enfant. Cette première étape n'a posé, semble t-il, problème à personne !

Deuxième étape : partir à l'assaut des rues pavées de Sarlat. Cette deuxième étape a été beaucoup plus difficile que la première mais tout autant appréciée. Rappelons qu'au Moyen Age, les « Seigneurs » se souciaient davantage des guerres de religion ou de territoires que de l'accessibilité de leurs cités ! Cela a-t-il beaucoup évolué depuis ?

Sarlat, située au coeur du Périgord Noir entre la Vallée de la Dordogne et la Vallée de la Vézère, offre un patrimoine architectural exceptionnel. En vous promenant dans les ruelles de la cité médiévale, vous découvrirez de nombreux hôtels particuliers : la plus célèbre de ces bâtisses reste celle où naquit en 1530 Etienne de la Boétie, grand ami de Montaigne et auteur du "Discours de la servitude volontaire".

Sarlat s'est construite autour d'une abbaye bénédictine carolingienne dès le IX^e siècle : le patrimoine religieux y tient donc une place significative en particulier avec la Cathédrale Saint-Sacerdos (XII^e au XVIII^e siècles), et Tour Saint-Bernard, dite lanterne de morts (XII^e s.).

Si vous aussi vous souhaitez découvrir cette magnifique cité où plus de 1.000 ans d'architecture vivent au travers des ruelles, des toits de lauzes et des murs de pierre blonde et chaude, sachez que l'office de tourisme de Sarlat propose des visites commentées de la ville avec des guides agréés par le Ministère de la Culture, tous les jours du 1er avril au 31 Octobre pour les individuels, et toute l'année sur réservation pour les groupes.

Renseignements : Office de Tourisme, Tél. 05.53.31.45.42. - email : visites@ot-sarlat-perigord.fr



DS

Bienvenue à Sarlat gentilshommes et gente dames !

PORTRAIT : DAMIEN MERILHOU, MILITANT AVANT TOUT!



La mise en œuvre de la nouvelle organisation politique au sein de l'APF, adoptée par les adhérents au congrès de Toulouse en 2003, se poursuit en ce début d'année 2008 avec la mise en place de trois nouvelles commissions nationales. Au fil des années, l'APF poursuit son objectif d'une participation toujours plus active de ses adhérents puisque le but de ces commissions est de permettre aux adhérents de participer à la définition des orientations politiques nationales sur les sujets qui les concernent et de faire des propositions au Conseil d'administration.

Voilà le rôle des trois commissions nationales dont l'ensemble des adhérents viennent d'être élus pour un mandat de trois ans :



- La commission « POLITIQUE DE LA FAMILLE »
- La commission « POLITIQUE DE LA JEUNESSE »
- La commission « ACTION ET REVENDICATION »



La commission « ACTION ET REVENDICATION » se compose de 22 membres dont

✓ 12 membres élus, dont **Damien Merilhou, conseiller départemental APF,**

✓ 2 représentants de la commission nationale « politique de la famille ».

✓ 2 représentants de la commission nationale « politique de la jeunesse ».

✓ 6 membres du conseil d'administration (provenant des différentes commissions du CA¹ dont un vice-président).

La commission est présidée par un vice-président du Conseil d'administration.

Damien Merilhou, jeune homme à la fois discret et volontaire, se bat depuis longtemps pour les droits des personnes handicapées.

Infirmes moteur cérébral, il connaît trop tôt et trop bien les difficultés de scolarité, d'accessibilité et de chômage que rencontrent les personnes en situation de handicap.

En 2005, avec la mise en place du nouveau schéma d'organisation associative et de nouvelles instances, il lui a semblé comme une évidence de mettre toute son énergie et de consacrer tout son temps au service des adhérents de la délégation APF Corrèze au sein du Conseil départemental. Comme il ne cesse de le répéter « être conseiller départemental, ce n'est pas toujours facile, il y a beaucoup d'aspects techniques à apprendre et retenir, et puis il a fallu que je prenne la parole en public, je n'étais pas toujours très à l'aise ». Mais rien ne peut arrêter Damien tant ses convictions et son engagement sont forts et profonds. Il a su prendre confiance en ses capacités !

Récemment élu à la commission nationale de la Politique Action et Revendication, il sera plus à même de faire participer les personnes handicapées de la Corrèze dans une politique transversale du handicap, en insistant sur les thèmes qui tiennent à cœur en particulier, l'accessibilité, l'emploi et les ressources.

Félicitations Damien et bon courage pour tes nouvelles fonctions.

DS

¹ Commission vie associative, commission éducation et vie professionnelle, commission choix du mode de vie, commission participation sociale.

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE : LE RENDEZ VOUS ANNUEL DES ADHÉRENTS

C'est le 23 novembre 2007 que les adhérents, bénévoles, partenaires associatifs et élus de la Corrèze étaient invités à participer dans les locaux de délégation APF à l'Assemblée Départementale.



Cette assemblée s'est déroulée en présence de Monsieur Jean Marie Coll, Vice Président du Conseil d'Administration de l'APF.

Puis, le représentant du Conseil Départemental, Noël Vezine, a rappelé les difficultés que rencontrent

quotidiennement les personnes en situation de handicap moteur en particulier au niveau des ressources et a évoqué le projet de loi de financement de la sécurité sociale avec la mise en place des franchises médicales.

Au rang des inquiétudes, les problèmes d'accessibilité : malgré les décrets d'application de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, les conseillers départementaux déplorent la non-conformité de certains bourgs ou bâtiments publics.

Alors qu'une nouvelle baisse du chômage était annoncée, Damien Merilhou, conseiller départemental, est intervenu pour témoigner des obstacles parfois insurmontables que rencontrent les personnes handicapées pour trouver un emploi. Un bien triste constat !

Un échange avec les participants a clôturé cette rencontre, autour du « verre de l'amitié ».

DS



« Accéder7exister ! » Campagne de sensibilisation au handicap - Edition 2007

Mobilisation générale dans les rues de Brive

Parce que l'inaccessibilité est la 1^{ère} des discriminations vécues par les personnes en situation de handicap ; l'APF a organisé une grande campagne de sensibilisation du 8 au 14 octobre dernier dans toute la France. La délégation APF de la Corrèze s'est mobilisée en partant à l'assaut de la cité Gaillarde le mercredi 10 octobre et de la citadelle d'Egletons le vendredi 12 octobre.

Ainsi, en parcourant les villes de Brive et d'Egletons, tels des chevaliers brandissant leurs étendards, adhérents, bénévoles et salariés ont disposé des silhouettes de couleurs dans des lieux précis pour indiquer leur degré d'accessibilité. Le but : faire prendre conscience des obstacles rencontrés par les personnes en situation de handicap dans 7 situations de la vie quotidienne qui semblent anodines pour la plupart des citoyens, 7 situations qui se révèlent de véritables parcours du combattant pour les personnes en situation de handicap !

Les silhouettes, vertes, orange ou rouges, représenteront les degrés de mobilité, de la situation idéale à l'inaccessibilité totale : une manière d'engager l'effort commun pour une ville accessible en 2015 !

La loi handicap du 11 février 2005 pose l'**obligation de rendre la cité accessible d'ici 2015**. Au niveau national, et dans chaque département, l'APF se mobilise pour que cette loi trouve une traduction concrète dans le quotidien et que ce délai soit effectivement respecté.



Madame Bourzai, maire d'Egletons, en compagnie de Monsieur Desgrolard, directeur de la délégation APF Corrèze et des conseillères départementales, Madame Fromentin et Madame Reynard.

L'APF Corrèze visite Egletons

Le 12 octobre dernier, dans le cadre de l'action nationale « accéder7exister » qui s'est déroulé du 8 au 14 octobre, une délégation d'une douzaine de personnes de l'Association des Paralysés de France, délégation de la Corrèze a rendu visite à la commune d'Egletons.

En compagnie de Madame le Maire, d'élus et de techniciens, la délégation APF a découvert les nouveaux aménagements réalisés sur la traversée d'Egletons. L'accessibilité a bien été prise en compte ce qui rend praticable cette zone de la ville par les personnes en fauteuil.

Le cinéma, le village de vacances, la salle Château Robert sont également des exemples de la volonté de la municipalité de permettre aux personnes à mobilité réduite de vivre pleinement leur citoyenneté.

Malgré les endroits encore inaccessibles, les représentants de l'APF sont repartis avec la sensation d'avoir été entendus sur leurs demandes d'accessibilité et le sentiment que la commune d'Egletons fera le nécessaire pour être prête le 31 décembre 2015, voire avant, date limite de mise en accessibilité des établissements recevant du public comme le prévoit la loi de 2005 pour l'égalité des chances des personnes handicapées.

En espérant que cette commune fera des émules dans le département et que toutes les municipalités permettront aux personnes en situation de handicap moteur d'être des personnes à part entière.

Sylvain Bauvais



Regroupement stratégique Place du Civoire, à Brive

Mémento Communes, handicap et accessibilité

Depuis le 20 novembre 2007, à l'occasion du salon des maires et des collectivités locales, le memento "Communes, Handicap et Accessibilité", réalisé par l'APF et en partenariat avec la Gazette Santé Social est disponible.

Ce memento, à destination des élus locaux, a pour but de leur présenter la méthode de concertation inhérente à l'accessibilité universelle, préconisée par l'APF ainsi que le calendrier des échéances de la loi du 11 février 2005, pour une accessibilité des communes pour 2015.

Vous pouvez le télécharger gratuitement sur le site de l'APF www.apf.asso.fr en cliquant sur la rubrique « vivre au quotidien ». puis sur l'onglet droits et démarches, et dans la fenêtre qui s'ouvre, dans l'encadré sur le lien Mémento Communes, handicap et accessibilité.

Contact : Delphine Sirieux au 05.55.24.43.55 Courriel : dd.19@apf.asso.fr



Les missions de l'ergothérapeute au sein du SAVS - Service d'Accompagnement à Domicile et à la Vie Sociale des Personnes en situation de handicap moteur vivant en Corrèze



« L'ergothérapeute accompagne les usagers du service à compenser une difficulté rencontrée dans leur vie quotidienne (par exemple : enfiler un vêtement, se laver, se déplacer dans la maison, ou en dehors,...) en

proposant à la personne soit une autre façon de faire le geste, soit en conseillant une aide matérielle ou un aménagement facilitant l'activité. »

La formation initiale en ergothérapie est basée sur un apprentissage des maladies et de leurs conséquences. La prise en compte de la personne, de ses habitudes de vie et de son environnement est primordiale pour apporter la réponse la plus adaptée.



Dans l'équipe, le regard croisé sur les situations avec le médecin de rééducation et les autres professionnels permettent encore davantage de travailler sur l'ensemble des besoins.

Avec les éléments recueillis, l'ergothérapeute propose les aides qui semblent les plus adaptées à la personne parmi toutes celles qu'elle connaît par des recherches permanentes sur le marché des aides techniques.

Trouver la meilleure compensation passe souvent par différents essais pour lesquels l'ergothérapeute travaille en lien avec le fournisseur de matériel choisi par la personne.

La personne handicapée fait un choix après avoir ressenti et apprécié personnellement les caractéristiques du matériel et l'aide qu'elle y trouve.

L'ergothérapeute rapporte les différentes solutions retenues auprès des financeurs.



Camille Roudaire, ergothérapeute.

Le Coin des Lecteurs : cet espace est le vôtre

Le bulletin départemental « ZOOM SUR LA CORREZE » est le lien informatif indispensable entre l'association et l'adhérent. Il présente la vie de la délégation, ses activités, ses orientations.



Ce support de correspondance contribue à l'optimisation de la communication interne et externe. Il est entièrement réalisé par la délégation.

1000 exemplaires sont adressés gratuitement deux à trois fois par an aux adhérents, aux partenaires, aux instances sociales, politiques et financières du département.

Une nouvelle rubrique « le coin des lecteurs » devrait voir le jour dans le prochain numéro de votre bulletin départemental. Cette rubrique est destinée à tous nos lecteurs qui souhaitent réagir sur les articles parus mais également compléter ou améliorer ce qui a été déjà publié.



Vous aurez désormais une place explicite dans la rédaction ou la mise en page de votre bulletin, une place que chacun d'entre vous peut réclamer.

Amis lecteurs, n'hésitez pas à participer à la rédaction du « Zoom... », à nous apporter vos impressions, commentaires ou critiques: cet espace est le vôtre ! Alors à vos plumes et claviers pour nous faire part de vos idées ou suggestions ! Le message des lecteurs le plus intéressant sera publié dans chaque numéro.



D'ores et déjà, il s'est créé un groupe de travail constitué de Sylvain Bauvais en charge du nouveau site de la délégation (mais pas un mot, il est encore en chantier !), d'Alain Hennebois, et de moi-même. Alors, pour ceux que cela intéresse, faites vous connaître au plus vite : nous avons bien besoin de votre aide pour mettre en place un comité de rédaction.

DS

INFORMATION AUX ADHERENTS - ERRATUM

Comme vous êtes plusieurs à vous en être rendus compte, dans le numéro du Zoom précédent, nous avons commis une erreur concernant les coordonnées de Madame Gisèle Hintzy, correspondante sur le secteur d'Argentat et présidente de l'association « Le Fil des Aidants ». Nous présentons toutes nos excuses à Madame Hintzy et aux personnes qui de près ou de loin ont pu être importunées par cette regrettable erreur.

Contact : Madame Hintzy, Le Fil des Aidants - 16 avenue Foch - 19400 Argentat - 05.55.28.44.88.

UNE ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES ET DE SALARIÉS À VOTRE SERVICE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Noël VEZINE

Représentant Départemental

Daniel DUMAS

Représentant Suppléant

Daniel LAJUGIE

Pierrette FROMENTIN

Renée BONNEL

Delphine SIRIEX

Michèle REYNARD

Damien MERILHOU

Membres du Conseil Départemental

SERVICE ACCESSIBILITÉ

Daniel DUMAS

Perm. mardi 9h30 à 11h30

MISSION APF – SEF

Daniel LAJUGIE

Tél. pers : 05.55.84.15.53

DÉLÉGATION

Directeur

Gervais DESGROLARD

Attachée de délégation

Christine VEZINE

Chargé de Mission Développement
des Actions Associatives

Sylvain BAUVAIS

Agent d'animation

Carline MARTY

Chargée de Mission Communication

Delphine SIRIEX

Comptable

Aïcha MOULAHYA

Agent d'entretien

Bernadette PISSON

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE

Directrice

Sandrine BUSSIERES

Assistants sociales

Leïla CROZE – Sandrine DEROCHE

Marie SELLES

Animatrices sociales

Marylin GUIGNARD-CAUSSE

Florence MONS

Caroline VERLHAC

Ergothérapeute

Camille ROUDAIRE

Psychologue

Dominique FARGES-QUERAUX

Médecin rééducateur

MARIA BOIVIN

Secrétaire

Michèle CHEMIN

Comptable

Aïcha MOULAHYA

Tel : 05 55 24 10 00 - Fax : 05 55 24.10.01

Email : esvad.malemort@apf.asso.fr

INFORMATIONS

Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie : Aux services des aidants familiaux !

Depuis novembre 2007, la délégation APF Corrèze et le SAVS proposent aux aidants familiaux des personnes handicapées moteurs du département, une formation d'une durée de 28 heures, grâce aux soutiens financiers de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et de la Mutuelle Sociale Agricole. Cette formation se déroulera tout au long de l'année 2008 afin de proposer, en alternance, des temps de réflexion, d'échanges, de débats, de rencontres...

Créée en 2004, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) est un établissement public créé dont les missions ont été précisées et renforcées par la loi handicap de 2005. Elle est à la fois une « caisse » chargée de répartir les moyens financiers et une « agence » d'appui technique.

Trois missions

1. Financer les aides en faveur des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées

La CNSA :

○ rassemble l'essentiel des moyens de l'État et de l'assurance maladie consacrés à l'autonomie des personnes âgées et / ou handicapées ;

○ verse aux Conseils généraux une partie de ces ressources pour contribuer à financer les aides individuelles et le fonctionnement des MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées) ;

○ arrête pour chaque département le montant des dotations annuelles destinées aux établissements et services médico-sociaux.

2. Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire et pour l'ensemble des handicaps

La CNSA veille au respect de l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire et assure la répartition équitable des enveloppes financières destinées au fonctionnement des établissements et des services d'accompagnement à domicile.



3. Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation pour suivre la qualité du service rendu aux personnes.

La CNSA :

- accompagne la mise en place des MDPH et a un rôle essentiel dans l'animation de ce réseau ;
- participe à l'élaboration de méthodes pour apprécier les besoins individuels de compensation ;
- contribue à l'information et au conseil sur les aides humaines et sur les aides techniques.

Fonctionnement¹

Les ressources de la caisse sont constituées par la contribution "solidarité autonomie" de 0,3% sur les salaires et traitements, une contribution additionnelle de 0,3% sur les revenus du patrimoine et les produits de placement, une fraction de 0,1% des produits de la contribution sociale généralisée et une contribution des régimes d'assurance maladie au titre de l'Objectif national des dépenses de l'assurance maladie (ONDAM).

Placée sous la tutelle des ministres chargés de l'action sociale, de la sécurité sociale, et du budget, la caisse est dotée d'un Conseil, d'un Conseil Scientifique et d'un directeur nommé par décret.

Le Conseil définit les orientations, objectifs et perspectives de l'action de la CNSA. Il regroupe 48 membres et leurs suppléants, représentant :

- les associations de personnes handicapées et / ou âgées ;
- les Conseils généraux ;
- les organisations syndicales nationales ;
- les ministères concernés ;
- le Parlement ;
- des personnalités qualifiées et représentants d'institutions intervenant dans les secteurs concernés.

Pour plus d'informations sur la CNSA vous pouvez naviguer sur le site www.cnsa.fr et pour la formation qui a été mise en place pour les aidants familiaux, contacter la délégation au 05.55.24.43.55 ou par courriel dd.19@apf.asso.fr

¹Source : loi n° 2004- 626 du 30 juin 2004, JO n° 151 du 1er juillet 2004 page 11 944 sur le financement de la journée de solidarité au profit des personnes âgées et handicapées

